

LES GFV by CANOVIA

Conserver ou augmenter la surface de son exploitation sans passer par le système bancaire ? C'est possible grâce à un financement alternatif : le GFV (Groupement Foncier Viticole)



Exploiter de nouvelles parcelles de vignes, disposer de trésorerie rapidement, ou payer les droits de succession au moment de la passation de votre Domaine sont autant de projets nécessitant des financements. Savez-vous qu'il est possible de financer ces projets sans être contraint de passer par le système bancaire traditionnel et de devoir s'endetter sur plusieurs générations ? Et cette solution est apportée par le système du GFV : Groupement Foncier Viticole.

Un GFV est la rencontre entre un viticulteur souhaitant développer son activité et de tiers souhaitant investir dans la protection du patrimoine viticole français.

Alors pourquoi avoir recours à un GFV et comment Canovia vous accompagne dans sa constitution ? On vous explique tout.

QU'EST CE QU'UN GFV ?

Statut :

société civile par laquelle le viticulteur exploite la vigne grâce à un bail de longue durée

Gestion :

déléguée à un gérant nommé par le GFV

Droit de préemption :

à chaque cession de part d'un associé du GFV, le viticulteur dispose d'un droit de préemption

Agrandir la surface de son exploitation viticole ou faire face aux frais de transmission de son Domaine grâce au GFV.

Aujourd'hui, s'endetter toute sa vie dans le but de financer le lancement ou la succession de son exploitation viticole est un modèle qui n'est plus viable. C'est à cette problématique bien connue des vignerons que le Groupement Foncier Viticole vient répondre.

En effet, un GFV est un contrat entre un viticulteur souhaitant financer de nouveaux projets pour son exploitation viticole (agrandir son domaine par l'exploitation de nouvelles parcelles, disposer de trésorerie imminente, ou financer les frais de succession de son domaine) et des personnes physiques, appelés associés, qui souhaitent acquérir des vignobles dont l'exploitation est déléguée au viticulteur. Ainsi, l'exploitation lui est confiée par un bail à long terme (25 ans). En échange de leurs investissements, les associés perçoivent des dotations annuelles : soit en numéraire, soit en bouteille de vin du domaine exploité.

Le financement d'un GFV est divisé en autant de tiers souhaitant acquérir des parts. Ainsi, la prise de décision est collégiale, et aucune des parties prenantes du GFV ne dispose de plein pouvoir (dont un investisseur unique pourrait user).

Les GFV by Canovia apportent deux aspects supplémentaires et essentiels à cette base réglementaire des Groupement Foncier Viticole : la rencontre entre des passionné.e.s et le développement durable.

Comment Canovia accompagne la constitution de GFV ?

Depuis 10 ans, Canovia accompagne des viticulteurs à la constitution de GFV avec l'objectif de préserver l'unicité du domaine et le patrimoine viticole français. En effet, Marc-Antoine SERIS, passionné et soucieux de protéger les terroirs, a souhaité mettre à la disposition des vignerons une alternative aux systèmes de financements traditionnels du foncier viticole grâce à la constitution de GFV. Ainsi, Canovia sélectionne des tiers qui sont à la fois en capacité de financer les projets d'exploitation viticoles, mais également qui comprennent et partagent les mêmes valeurs que les viticulteurs et Canovia. Ainsi, les GFV By Canovia sont une communauté de passionnés qui souhaitent s'investir dans la préservation durable du patrimoine viticole français et partager des moments de convivialité autour de belles bouteilles, fruits de ce partenariat engagé.

Depuis 2012, Canovia a ainsi accompagné la création de 13 Groupements Fonciers Viticoles : 7 GFV en Côte Rôtie, 5 GFV en Bourgogne et 1 GFV en Champagne.

Les GFV By Canovia ont un objectif précis : confier un terroir à un domaine, à un orfèvre, pour qu'il s'en occupe le mieux possible afin de le conserver dans cet esprit du temps long grâce à un mode de viticulture raisonnée et respectueux de l'environnement.

Au-delà d'un statut juridique et d'un mode de financement éthique, les GFV By Canovia sont une communauté ayant pour vocation de faire perdurer le lien entre générations et de partager des moments de convivialité entre passionnés et viticulteurs. Alors n'hésitez pas à rejoindre la communauté des GFV By Canovia afin de donner vie (et financement) à vos projets d'exploitation viticole !



VOTRE INTERLOCUTEUR PRIVILÉGIÉ



Nicolas GUÉRIN

*Responsable Offre
Solutions de Financements Éthiques*

nguerin@canovia.fr
www.canovia.fr